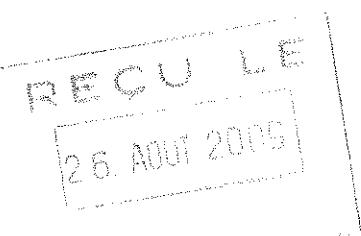




PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la cohésion sociale et
du développement durable
Bureau de l'environnement et du
développement durable



Amiens, le 24 août 2009

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 512-54 du code de l'environnement, à la société CEPL MOREUIL, Route de Thennes, Zone Industrielle, 80110 MOREUIL, de sa déclaration du 24 août 2009 relative à la reprise de l'entrepôt de stockage de matières combustibles situé sur le territoire de la commune de MOREUIL, parcelles cadastrées section Z n° 270, 271 et 699, précédemment exploité par la SCI GACOGNE.

(brouillon pr Go Sport)

Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée chef de bureau,

Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de MOREUIL
⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de MONTDIDIER
⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement
⇒ L'inspecteur des installations classées
⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme